

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20171124-DEL241117-15- DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/11/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFÀ ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI.

Etaient absents : Alain ANGELI ; Maguy ROCCHI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Gilbert LENZOTTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; François SANTONI.

Etaient représentés : Alain ANGELI était représenté par Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Maguy ROCCHI était représentée par Stéphanie IACOMETTI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

DEL241117-15

OBJET : ANTHEA ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La commune de Prunelli di Fium'Orbu souhaite faire un effort en faveur de l'économie Sociale et Solidaire, suite à la délibération du 08 décembre 2016 relative à une collaboration / partenariat pour la mise en commun des moyens et des compétences par A PROVA et ANTHEA RH CONSEILS.

A savoir, mettre les ressources du centre U SPAZIU, gracieusement, à disposition des personnes éligibles aux dispositions de l'Economie Sociale et Solidaire, désirant un retour entrepreneurial à l'emploi.

Pour cela le public doit remplir certaines conditions :

- Agés de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans révolus
- Inscrits au RSA et/ou à Pôle Emploi
- Résident à Prunelli di Fium'Orbu
- S'étant manifestés auprès d'ANTHEA RH ou d'A PROVA comme souhaitant être accompagnés dans leur démarche entrepreneuriale
- Pour une période de deux ans, extensible au cas par cas.

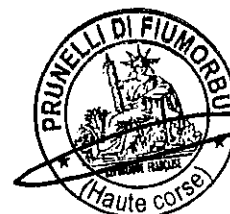
Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire,